

FORMATION FORMATEUR PRAP IBC

OBJECTIF

Participer à la réalisation et à l'animation du projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement.

Assurer la formation PRAP et le maintien des compétences des salariés.

Délivrer les certificats PRAP aux salariés qui ont suivi la formation et validé leur épreuve certificative.

PROGRAMME - CONTENU - MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

- Le dispositif PRAP.
- La démarche Prévention.
- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation à la prévention.
- Place de l'activité physique dans l'activité de travail.
- Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur. Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé. Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation « salariés PRAP IBC».

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Exposés, travaux de groupes, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en inter-session, et plan d'actions personnalisé.
- Documents du dispositif PRAP de l'INRS.
- Organisme de formation habilité PRAP IBC niveau 2 par le réseau prévention de l'Assurance Maladie-Risques professionnels / INRS disposant d'un formateur de formateurs PRAP IBC certifié par l'INRS.

Validation des candidats :

- La présence du stagiaire sur l'intégralité de la formation est un point incontournable pour la validation de sa formation.
- Réussite aux trois épreuves certificatives :
 - Réalisation et présentation d'un préprojet de formation – action à la prévention des risques liés à l'activité physique.
 - Analyse d'une situation de travail ou regard de l'activité physique
 - Conception et animation d'une séquence de formation – action à destination des salariés dans le cadre de son projet d'acteur PRAP
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation
- Délivrance d'un certificat de formateur PRAP option IBC valable 36 mois

PUBLIC – PRÉREQUIS

- Personnels des entreprises et des organismes de formation souhaitant former et certifier les salariés acteurs PRAP.
- Être titulaire de l'attestation de formation des bases en prévention des risques professionnels du réseau prévention (INRS-CARSAT).
- Facultatif mais conseillé :
 - Savoir utiliser un logiciel de traitement texte ainsi qu'un logiciel de présentation
 - Participer préalablement à la formation d'acteur PRAP.

DURÉE – DATES

70 heures (3j + 3j + 4j) / 3 jours de travail Intersession en entreprise

Nous contacter.

TARIFS

Nous contacter.

Formation réalisée avec notre partenaire Prev-it

Nos formations sont conçues et animées par des formateurs de formateurs certifiés par le réseau Assurance Maladie risques professionnels / INRS

Attention, afin que cette session de formation soit acceptée par l'INRS, le maximum est de 10 participants.